

4489

# RESULTATS DE LA DEUXIEME CONFERENCE SUR LES POLITIQUES DE POPULATION AU SAHEL



PHOTO: RACINE KEITA

*Pour une qualité de vie meilleure*

# AGIR MAINTENANT

CILSS ■ INSAH ■ CERPOD

## AVANT-PROPOS

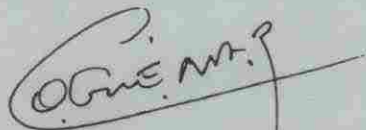
Le CERPOD a le plaisir de vous présenter les résultats et les recommandations de la Deuxième Conférence sur les politiques de population.

Cette conférence a permis de faire le point et de noter des progrès notables accomplis par le Sahel, dont quatre pays (Sénégal, avril 1988; Mali, mai 1991; Burkina Faso, juin 1991; Niger, juin 1992) ont déjà adopté des politiques de population.

Cependant ces progrès importants ne doivent pas nous faire oublier qu'avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3,1% la population sahélienne augmentera de 14 millions d'habitants d'ici la fin du siècle. Vu la surcharge actuelle des services sociaux et la faiblesse des moyens mis en oeuvre pour résoudre les problèmes de santé et d'éducation, on peut hélas! supposer que le Sahel continuera d'éprouver des difficultés à satisfaire la demande d'éducation, de santé et d'emploi induite par une telle croissance.

Le combat mené avec acharnement par les Etats pour assurer le bien-être des populations sahéliennes est hypothéqué par une croissance démographique forte. Mais, et c'est cela l'essentiel, il existe des raisons d'espérer, donc de poursuivre l'action, comme en témoignent le niveau et la qualité de la représentation des pays à la Conférence de Dakar d'une part, la pertinence des recommandations et de la Déclaration issues de ladite conférence d'autre part.

En conséquence, il faut garder espoir, mais aussi et surtout **agir maintenant!**



NASSOUR G. OUAIDOU  
*Directeur*  
CERPOD







▲ **Cérémonie d'ouverture des travaux de la conférence: de gauche à droite M. Ali Djalbord Diard, Secrétaire Exécutif du CILSS, Djibril Ngom, ministre délégué auprès du ministre sénégalais de l'Economie, des Finances et du Plan, M. Nassour G. Ouaidou, Directeur du CERPOD.**

## INTRODUCTION

La Deuxième Conférence sur les politiques de population au Sahel, organisée conjointement par le Gouvernement de la République du Sénégal et le Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) de l'Institut du Sahel, s'est tenue du 27 au 31 juillet 1992 à Dakar, au Sénégal. Le but de cette conférence était de faire le bilan du Programme d'Action de N'Djaména concernant la population et le développement pour en améliorer l'exécution. Cette conférence devait également donner aux Sahéliens la possibilité de parvenir à un consensus sur la situation et les besoins en matière de politiques de population dans la perspective de la Troisième Conférence

africaine sur la population (Sénégal, 1992) et de la Conférence internationale sur la population et le développement (Egypt, 1994)

La conférence a regroupé une centaine de participants, dont 65 délégués venus des neuf Etats membres du Comité Permanent Interétats de la Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Les membres des délégations des Etats représentaient une grande diversité de secteurs comprenant le Plan, la Santé, la Justice, les Affaires sociales, l'Agriculture et les structures chargées de la Promotion de la femme. Un membre du réseau de journalistes sahéliens animé par le CERPOD a été intégré dans chacune des délégations. Le Secrétaire Exécutif du CILSS, le Directeur général de l'Institut du Sahel et des représentants des partenaires au développement ont également participé à la conférence.



## HISTORIQUE

La première conférence sur les politiques de population au Sahel a eu lieu en décembre 1988 à N'Djaména, au Tchad. L'un des résultats de la conférence est le Programme d'Action de N'Djaména concernant la population et le développement (PAN). Le PAN a été adopté par la 24<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS réunie à Praña, au Cap-Vert, en janvier 1989. Depuis cette date, le PAN est devenu, au niveau régional, un cadre de référence pour la formulation et la mise en oeuvre des politiques de population.

L'une des recommandations du Programme d'Action de N'Djaména est l'adoption de politiques nationales de population par les pays du CILSS. Les autres portent sur les

### Objectif Général

Faire le bilan du Programme d'Action de N'Djaména (PAN) pour en améliorer l'exécution.

### Objectifs Spécifiques

- aider les pays du Sahel à développer un consensus sur la situation et les besoins en matière de politiques de population en référence au Programme d'Action de N'Djaména concernant la population et le développement au Sahel (PAN) et dans la perspective de la 3<sup>ème</sup> Conférence africaine sur la population ;
- permettre aux partenaires au développement d'exposer leurs programmes d'intervention en matière de population et leurs capacités à aider à l'exécution du PAN ;
- améliorer la sensibilisation, l'aide à la décision et à la planification en matière de population ainsi que la mise en oeuvre des politiques de population ;
- aider à la préparation du prochain programme quinquennal du CERPOD ;
- améliorer la contribution des journalistes sahéliens à l'information en matière de population.

stratégies à mettre en oeuvre dans les domaines suivants : morbidité et mortalité ; fécondité et planification familiale ; migration et urbanisation ; statut de la femme ;

enfants et jeunes ; recherche et formation en population ; information en matière de population ; et cadre institutionnel.

*“La coordination des efforts permettra une meilleure harmonisation de la mise en oeuvre des politiques... et aux pays sahéliens d’adopter une approche régionale des problèmes de développement”.*

M. DJIBRIL NGOM,  
ministre délégué  
auprès du  
ministre sénégalais  
de l’Economie, des  
Finances et du Plan.

## **LES POLITIQUES DE POPULATION: Quatre Ans Après Le PAN**

La conférence de Dakar a montré que des progrès importants ont été réalisés au Sahel dans le domaine de la population et du développement. En effet, au moment de la conférence de N’Djaména, seul le Sénégal avait une Déclaration de politique de population (avril 1988). Aujourd’hui, trois autres pays sahéliens – le Mali (avril 1991) ; le Burkina Faso (juin 1991) et le Niger (juin 1992) – en sont dotés. Dans les autres Etats membres du CILSS, des politiques sont en élaboration.

Dans un certain nombre de pays sahéliens (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Cap-Vert), des efforts ont été fournis pour incorporer des programmes et projets de population dans les plans de développement. En outre, des progrès ont été accomplis dans l’élaboration des méthodologies d’intégration de la planification de la population et du développement. Ces résultats ont été obtenus grâce à l’appui du CERPOD aux institutions nationales.

Des études sur les textes organiques, législatifs et réglementaires en matière de politique de population ont été menées au Sénégal, Burkina Faso, Niger, Mali, Cap-Vert et en Gambie. Ces études devraient aider à identifier les facteurs qui entravent les efforts en faveur de la promotion des politiques de population.

En outre, le CERPOD anime depuis 1988 un réseau de journalistes sahéliens sur les problèmes de population.

Ce réseau regroupe une cinquantaine de journalistes. Bien sensibilisés aux problèmes de population et développement, ces journalistes sont devenus des interlocuteurs privilégiés des institutions nationales chargés des questions de population.

La mise en oeuvre du PAN a contribué de façon significative à l’évolution des positions des Etats sahéliens dans le domaine de la population et du développement. Dans le nouveau mandat du CILSS adopté par la Dixième Conférence des chefs d’Etat et de gouvernement du CILSS (avril 1992), les problèmes démographiques ont été reconnus de manière explicite comme des contraintes majeures au développement durable de la sous-région.



## THEMES EN RELIEF

Les présentations et discussions de la conférence étaient axées autour des grands thèmes suivants:

### ■ Situation et perspectives des politiques de population au Sahel et dans les pays par rapport au PAN.

La conférence s'est félicitée des efforts faits par les Etats dans l'adoption de déclarations de politiques de population. Les participants à la conférence de Dakar ont hautement apprécié l'assistance technique apportée par le CERPOD dans l'élaboration des déclarations. La conférence a, en outre, souligné la nécessité de la prise en compte des politiques de population dans la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel.



▲ Le Présidium de la conférence

◀ Délégations du Mali et du Burkina Faso

### ■ Etude régionale sur les textes organiques, législatifs et réglementaires en matière de politique de population.

Les conférenciers ont noté que dans les pays du CILSS, il est impératif de mettre en place un cadre juridique

adéquat pour la promotion des politiques de population. La conférence a demandé aux Etats d'améliorer leur législation dans le respect des conventions internationales ; de

**Indicateurs Demographiques et Socio-Economiques**  
*Ensemble des Pays du CILSS*

Population (en millions)	44
Population de moins de 15 ans (%)	47
Population urbaine (%)	24
Densité (hbt/Km <sup>2</sup> )	8
Taux brut de natalité (pour mille habitants)	48
Taux brut de mortalité (pour mille habitants)	18
Taux d'accroissement naturel	3,1
Temps de doublement de l'effectif de la population (ans)	23
Indice synthétique de fécondité	6,5
Espérance de vie à la naissance (ans)	49
Prévalence de la contraception moderne (%)	1
PNB par habitant (\$ US de 1988)	345
Taux de scolarisation (%) 1988	Total 40
	Masculin 50
	Feminin 30
Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus (%) 1985	Total 23
	Masculin 33
	Feminin 13

Source : CERPOD, Tableau des données 1991

respecter la réglementation sur la périodicité des recensements et des enquêtes démographiques ; et de développer des stratégies appropriées pour l'application des textes.

**■ Etude régionale sur l'intégration des variables démographiques dans la planification.**

Après avoir relevé la difficulté de concilier les programmes d'ajustement structurel à court et moyen terme et les politiques de population à long terme, la conférence a demandé au CERPOD de mieux affiner les hypothèses des modèles et de poursuivre les études nécessaires à la mise à la disposition des Etats d'outils plus performants.

**■ Démographie et développement durable.**

L'examen de ce point de l'ordre du jour a fait ressortir les effets de la croissance démographique sur l'environnement. La conférence a observé que l'environnement sahélien est fortement dégradé, les zones habitées surchargées et les espaces de transhumance menacés. Les discussions ont porté sur les effets de l'inégale répartition spatiale de la population, sur l'avènement de la transition démographique et sur les dangers de la propagation du sida liés à l'intensité de la mobilité des Sahéliens.

**■ Contraintes socio-culturelles des politiques de population.**

Les débats ont montré que le succès ou l'échec des politiques de population dépend de l'appui des dirigeants politiques, des fonctionnaires des administrations nationales, des milieux d'affaires, des



dirigeants religieux et de la population dans son ensemble. La conférence a souligné que la planification familiale est un droit humain fondamental. Des efforts doivent être déployés pour encourager la promotion de la femme et intensifier les campagnes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication.

#### ■ **Logiciel et modèles développés par le CERPOD.**

La conférence a assisté à la présentation du logiciel pour la gestion du système d'information sanitaire et des modèles suivants: survie et santé maternelle et infantile ; intégration des variables démographiques dans la planification (INTEGRA) ; population-agriculture – environnement (PAGE).

Les délégués ont encouragé le CERPOD à poursuivre la mise au point de ces outils. La conférence a également exprimé son intérêt pour la formation du personnel et la diffusion de ces outils dans les pays.

#### ■ **Grandes lignes du Programme quinquennal du CERPOD (1993–1997).**

Ce programme comprend sept volets: études et recherche ; appui aux programmes de planification familiale ; formation ; information scientifique et technique ; informatique ; assistance technique et coopération ; et développement institutionnel.

La version du programme présentée à la conférence intègre les observations du Comité scientifique et de gestion (CSG) du CERPOD, les conclusions de la Revue multidonateurs d'avril 1992, et dans la version finale, il sera tenu compte également des observations de la conférence de Dakar.

Les délégués ont déclaré que le programme répond aux préoccupations des Etats. Ils ont félicité le CERPOD pour les efforts accomplis dans l'exécution du Premier Programme quinquennal et recommandent aux Etats d'apporter leur appui au deuxième programme et leur concours à la recherche de son financement.



*“Il nous faut, chaque fois que nous faisons le bilan de nos activités, apprécier sans complaisance l’impact de celles-ci sur l’amélioration des conditions d’existence des populations sahéliennes”.*

## ■ Intervention des partenaires au développement.

Après les interventions des partenaires, les discussions ont porté sur les mutations en cours dans la coopération technique et financière, aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral. Le débat a fait ressortir la nécessité pour le CERPOD de s’engager résolument en tant qu’agence d’exécution dans la mise en oeuvre des programmes et projets de population. Les délégués des Etats se sont engagés à l’aider dans ce sens.

M. ALI DJALBORD DIARD,  
Secrétaire Exécutif du  
CILSS

## CONCLUSION

Avec l’adoption et la mise en oeuvre progressive du programme d’action de N’Djaména, le Sahel a pris aujourd’hui une certaine avance sur les autres régions africaines dans le domaine de la formulation de politiques de population cohérentes et intégrées aux stratégies de développement.

Cependant, la nécessité de poursuivre, voire d’amplifier les efforts en cours pour mettre en oeuvre le PAN en général et exécuter les politiques de population en particulier, a été vivement soulignée par la Conférence. La “Déclaration de Dakar” élaborée par la Conférence et qui souligne la nécessité d’intensifier les efforts dans les domaines de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale, du statut de la femme, des relations entre la population et l’environnement, de la prévention du sida et pour

une meilleure prise en considération des politiques de population dans les programmes d’ajustement structurel, en particulier dans l’allocation des ressources, est un complément important au programme d’action de N’Djaména.

La volonté de renforcer le CERPOD et de lui permettre de générer des ressources propres suffisantes transparaît dans les recommandations faites par les délégués aux Etats, pour confier en priorité à cet organisme l’exécution des projets et programmes de population en lieu et place des organismes extra-africains.

Le renforcement du rôle régional du CERPOD a été recommandé par tous les délégués. Ce renforcement devrait permettre au Centre





◀ La délégation de la Mauritanie.

de mieux aider à la coordination des politiques de population, de fournir une assistance technique appropriée aux Etats qui le souhaitent et de mobiliser des ressources pour les programmes de population au niveau sahélien.

Le moment semble être venu au Sahel de passer à un niveau supérieur dans la mobilisation en faveur des questions de population.

Aussi la Conférence de Dakar a-t-elle recommandé la tenue d'une Conférence des Ministres chargés des politiques de population pour aider à mieux harmoniser les politiques et programmes de population et mieux promouvoir leur intégration au Sahel.

Cette conférence, prévue pour 1996, la première du genre à se tenir en Afrique, constituera à n'en pas douter un moment important de réaffirmation par les pays du Sahel de leur détermination à résoudre les problèmes de population dans un cadre global et harmonisé.

## PREAMBULE

La Deuxième Conférence sur les politiques de population au Sahel réunie du 27 au 31 juillet 1992 à Dakar (Sénégal),

- Considérant l'adoption du Programme d'action de N'Djaména (PAN) par les Etats membres du CILSS et les engagements qui découlent de cette adoption ;
- Ayant fait le bilan d'exécution du PAN dans les Etats membres du CILSS ;
- Notant avec satisfaction les efforts accomplis dans la réalisation des recommandations du PAN ;
- Convaincue que le PAN offre à la sous-région sahélienne un cadre approprié pour la résolution des problèmes de population ;
- Considérant l'état d'exécution satisfaisant du programme quinquennal 1988-1992 du CERPOD ;
- Consciente de la nécessité d'une consultation permanente pour l'harmonisation et la complémentarité des actions en matière de population et de développement ;
- Tenant compte des efforts à accomplir dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de population du Sahel ;
- Tenant compte des résultats de la conférence mondiale de Rio de Janeiro, Brésil, en juin 1992 sur l'environnement et le développement, notamment de l'agenda 21 ;
- Considérant le nouveau mandat du CILSS et ses objectifs, adoptés en avril 1992 ;
- Considérant les grandes lignes du prochain programme quinquennal 1993-1997 du CERPOD qui doivent tenir compte des préoccupations des Etats.



## RECOMMANDE

### Aux Etats membres du CILSS :

1. de poursuivre les efforts en cours en vue d'une application pleine et entière des recommandations du PAN ;

#### Politiques de Population

2. de rechercher et de mobiliser les ressources nécessaires aux programmes de population, tant au niveau interne qu'auprès de leurs partenaires ;

3. aux Etats membres n'ayant pas élaboré des politiques de population, d'accélérer leurs efforts pour la formulation et la mise en oeuvre de ces politiques ;

#### Ajustement structurel

4. d'étudier des voies et moyens d'harmoniser les outils de planification qui tiennent compte d'une meilleure intégration des variables démographiques dans le contexte de l'ajustement structurel ;

#### Environnement

5. de tenir compte de la dimension "population et environnement" par :

- l'adoption d'une charte de l'environnement adaptée aux réalités sahéliennes ;

- l'élaboration et/ou la mise en oeuvre de schémas directeurs d'aménagement du territoire ;

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique régionale de protection de la faune et de la flore ;

#### Morbidité et Mortalité

6. de réitérer leur engagement dans le cadre de la promotion de santé maternelle et infantile et notamment de traduire par des actes concrets leur volonté de réduire les taux élevés de mortalité maternelle et infantile dans le Sahel ;

#### Santé Maternelle et Infantile/Planification Familiale

7. de renforcer les programmes de santé maternelle et infantile et de planification familiale intégrés afin d'atteindre une couverture de plus en plus importante au sein des populations ;

8. de promouvoir la planification familiale au niveau des structures non gouvernementales en conformité avec les options dont dispose chaque Etat ;

9. de sensibiliser la population en général, et les leaders en particulier, aux questions de population, dont notamment la planification familiale ;

#### **Statut de la Femme**

10. de veiller à l'élaboration, à la réactualisation et à l'application effective de codes de la famille qui garantissent l'égalité juridique entre l'homme et la femme dans le respect des constitutions et des conventions internationales en matière des droits de l'homme, et notamment celles relatives à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ;

11. d'appuyer l'intégration des femmes dans les programmes de développement ;

12. de promouvoir la participation active des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux en vue de faciliter leur intervention en matière de population ainsi que pour l'amélioration de leur statut socio-économique ;

#### **Enfants et Jeunes**

13. de concevoir un cadre, pour fournir aux jeunes une éducation continue sur les problèmes de population, principalement sur la sexualité, en conformité avec les valeurs socio-culturelles des États ;

#### **Recherche et Formation**

14. d'améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données démographiques à intervalles réguliers à des fins de planification ;

15. d'appuyer les systèmes de planification en y intégrant les modèles élaborés par le CERPOD ;

16. de former des spécialistes des questions de population pour faciliter la collecte, l'analyse et l'interprétation des données démographiques ainsi que leur intégration dans les plans de développement ;

17. de rechercher et de mobiliser les ressources nécessaires à l'amélioration du système d'état civil, et à la sensibilisation de la population sur l'importance des déclarations des faits d'état civil ;

#### **Information en Matière de Population**

18. de mener des études sociologiques pour déterminer les canaux de communication les plus appropriés pour la mobilisation des différentes couches sociales au sujet des questions de population ;



19. de faciliter aux cellules nationales du réseau de journalistes du CERPOD l'accès à l'information sur la population et de les associer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques nationales de population ;

20. d'apporter un appui matériel et technique aux cellules nationales du réseau de journalistes du CERPOD afin qu'elles puissent mener convenablement leurs activités d'information et de sensibilisation sur les questions de population et de développement ;

#### **Cadre Institutionnel**

21. d'appliquer effectivement la résolution prise en Conseil des Ministres du CILSS tenu à Bissau en 1991 afin de faire du CERPOD une agence d'exécution privilégiée pour tous les projets nationaux relevant de ses domaines d'intervention ;

22. de veiller à la création et au renforcement d'un cadre institutionnel adéquat et opérationnel de mise en oeuvre et de coordination de ces politiques ;

23. de renforcer le cadre institutionnel des différentes interventions par le biais de la coordination et de la consultation entre les différentes institutions nationales et internationales dans le domaine de la politique de la population.

#### **Au CILSS :**

De mandater le CERPOD pour :

#### **Politique de Population**

1. promouvoir un cadre de concertation interdisciplinaire pour une meilleure intégration des politiques de population au Sahel ;

2. poursuivre et intensifier son appui technique aux Etats à toutes les étapes du processus d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques de population ;

#### **Ajustement Structurel**

3. diversifier son assistance technique et ses travaux de recherche pour couvrir de nouveaux domaines de population et de développement dans le contexte de l'ajustement structurel et du développement ;

### **Santé Maternelle et Infantile/Planification Familiale**

4. appuyer la mise en place dans les Etats membres de systèmes d'information sanitaire pour la gestion de programmes de santé maternelle et infantile, et de planification familiale ;

### **Enfants et Jeunes**

5. appuyer les Etats membres dans la création des "Iles de jeunesse" au niveau national avec des programmes de formation appropriés pour faciliter la réintégration des jeunes délinquants ;

### **Recherche**

6. aider les Etats membres à améliorer leurs connaissances démographiques à travers la recherche ;

7. accroître l'aide aux institutions nationales dans la collecte et l'analyse des données socio-économiques et démographiques afin de permettre aux Etats de mieux en tenir compte dans leurs programmes de développement ;

8. appuyer les Etats membres du CILSS dans le renforcement des services d'état civil ;

9. Appuyer les programmes de formation et de spécialisation des agents de santé et de l'Action sociale, notamment médecins, infirmiers, sages-femmes et agents sociaux ;

### **Information en Matière de Population**

10. apporter son appui pour l'élaboration et la mise en application des programmes nationaux d'IEC sur les questions de population et de développement ;

11. apporter son appui matériel et financier pour la redynamisation des activités nationales et régionales du réseau de journalistes des pays du Sahel sur les questions de population et de développement ;

### **Cadre Institutionnel**

12. inviter les partenaires au développement et les organisations internationales à inscrire leur action dans une dynamique de partenariat à travers une plus grande concertation et une meilleure coordination de leurs interventions, et ce en conformité avec les objectifs et stratégies dégagés dans les politiques de population des Etats du CILSS ;

13. rechercher des voies et moyens pour institutionnaliser la conférence sur les politiques de population au Sahel ;
14. organiser tous les quatre ans une réunion des Ministres chargés des activités en matière de population des Etats membres du CILSS pour une meilleure intégration et exécution des politiques et programmes de population ;
15. faciliter davantage les échanges d'expériences entre les institutions nationales en matière de population.

**Aux organisations internationales et institutions partenaires au développement :**

1. de poursuivre et intensifier leur soutien financier et technique au CERPOD ;
2. de poursuivre et renforcer l'aide financière et technique accordée aux Etats dans le cadre de leurs programmes de population ;
3. d'intensifier les consultations avec les Etats afin d'assurer dans leurs politiques et programmes une meilleure prise en compte des besoins des pays.



Le Centre d'Etude et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) a été créé par suite de la prise de conscience des Etats membres du Comité Permanent Interétats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) à propos des problèmes de population dans le Sahel et, surtout, de leur volonté politique de résoudre ces problèmes.

Placé sous la tutelle de l'Institut du Sahel (INSAH), dont le siège est à Bamako, au Mali, le CERPOD travaille pour le compte des neuf Etats membres du CILSS : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, et Tchad.

Le CERPOD remplace l'Unité Socio-économique et de Démographie (USED) de l'Institut du Sahel, qui avait vu le jour en 1978. Le Centre a été créé par la Résolution No. 19 de la 23ème Session du Conseil des Ministres du CILSS (24-25 janvier 1988).

Pour toute information  
s'adresser à :

CERPOD  
Boîte Postale 1530  
Bamako, Mali

Téléphone :  
(223) 22.30.43  
(223) 22.80.86

Téléfax :  
(223) 22.78.31

